

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVARA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne ARRESTIER

Le PV de la séance du 31mai 2022 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1 Information décisions

Numéro 12-2022

- Signature d'un bail entre la commune de Lafrançaise et Monsieur MOHAMED BOINALI Taihani pour la location d'un appartement, situé 3 rue neuve à Lafrançaise. Le Bail prend effet le 1^{er} juillet 2022 et se terminera le 31 décembre 2022. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer de : 350 € mensuel.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2 Emplois contractuels écoles

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein des écoles, il conviendrait de créer les emplois suivants :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 22 août 2022 au 7 juillet 2023	1	Adjoint Technique	Agent Polyvalent aux écoles ATSEM	29 heures

Du 30 août 2022 au 7 juillet 2023	1	Agent spécialisé des écoles maternelles pp 2 ^e classe		35 heures
--------------------------------------	---	--	--	-----------

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et de signer les contrats,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 3
Emplois contractuels services techniques

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques, il conviendrait de créer les emplois suivants :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 ^{er} octobre 2022 au 30 avril 2023	1	Adjoint Technique	Agent d'entretien espace verts (épaveuse)	35 heures
Du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 mars 2023	1	Adjoint Technique	Agent polyvalent	35 heures

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,

- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et de signer les contrats,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 4
Emplois contractuels TAP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement d'activité temporaire aux écoles il conviendrait de créer 2 emplois d'adjoint d'animation à compter du 5 septembre 2022 et jusqu'au 7 juillet 2023.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des Fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 5/09/2022 au 7/07/2023	2	Adjoint d'animation territorial	Intervenant TAP	2

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut correspondant au 6^{ème} échelon du grade d'adjoint animation.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 5
Emploi Contractuel Attaché

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif, il conviendrait de créer l'emploi suivant :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 29 août 2022 au 11 septembre 2022	1	Attaché Territorial	Agent chargé des tâches administratives du projet PVD	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 5^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et de signer le contrat,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBERATION N° 6
Ligne de trésorerie budget chaufferie bois

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le contrat du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie sur le budget annexe chaufferie bois réseau de chaleur décide de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant : 300 000 Euros

Durée : 12 mois

Taux : Taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané + marge de 1 %

Lors du calcul des intérêts, si l'Euribor 3 mois est négatif, celui-ci est ramené à 0, seule la marge est prise en compte dans le calcul des intérêts.

Montant minimum des tirages : 15 000 €

Péodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Frais de dossier : 0.20 % de l'enveloppe réservée.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Article 4 : Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

Article 5 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 7

Dénominations des voies

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales, le Maire est compétent pour la gestion de la numérotation des habitations. La dénomination des voies publiques relève de la compétence du conseil municipal. Dans le cadre d'un programme global les voies des communes ont été dénommées par délibération du 17 février 2015.

Il est nécessaire de rajouter de nouvelles voies à la base de loisirs :

- *Rue du Lac*

Numéro 2	chaufferie bois
Numéro 5	crèche
Numéro 6	resto snack
Numéro 8	piscine

- *Rue Andrée Chedid*

Numéro 1	cuisine centrale
Numéro 3	Ehpad

- *Rue Simone Veil*

Numéro 2	centre de loisirs
----------	-------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE les propositions ci-dessus de nouvelles voies à la base de loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBERATION N° 8
Subventions 2022 UFOLEP

(est sorti de la séance Joseph BOU-ZEID)

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer la subvention 2022 suivante :

UFOLEP 1 300 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la subvention de 1 300 euros à l'UFOLEP
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 6574,
- **DIT** que le versement de la subvention interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBERATION N° 9
Subventions 2022

Monsieur le Maire invite Monsieur Joseph BOU-ZEID a présenté le tableau des subventions établi par la Commission des associations

Après avoir débattu,

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer les subventions 2022 suivantes :

Association pour la Langue et la Culture Occitane	240 €
Association pour le don du sang	300 €
Club Bouliste de Lafrançaise	400 €
Club Bouliste de St Maurice	800 €
Club bouliste de Lunel	300 €
Club Question Pour Un Champion	100 €
FNACA	150 €
Lafrançaise Cantate	100 €
APE « école Jean BAYLET »	150 €
APEL « école Sainte Marie »	150 €
APE « école JB VER et DOLTO »	300 €
Sud Quercy Lafrançaise Omnisports	1 100 €
CANAL	500 €
Ass des piégeurs agréés du Tarn et Garonne	98 €
Le Comice Agricole Cantonal	500 €
Le Judo Gym Section Gym	4 000 €
Le Judo Gym Section Judo	800 €

Lafrançaise Arts et Musique	1 900 €
Lafrançaise Natation	1 300 €
Sporting Club de Lafrançaise	12 600 €
Tennis Club Lafrançaise	1 700 €
Moissac Cyclo Sport	150 €
Lafrançaise Tourisme et Animations	8 400 €
Trio Musique Découverte - TMD	2 000 €
Pêcheur du Bas-Quercy – AAPPMA-	300 €
La pais'annerie	1 500 €
Foyers Sociaux Educatifs FSE Collège A. PERBOSC	100 €
SCH sporting club Honor de cos	320 €
Asso. Sportive Collège A. Perbosc	100 €
Association Centre Ressource	500 €
Amicale Del Cantarel	100 €
Chasseurs Agrées – ACCA	200 €
Tremplin Santé	250 €
Cevennes'Up evenementiel	800 €
Bon'âne-venture	500 €
Prévention routière	250 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les subventions ci-dessus d'un montant de 42 958 € avec une voix contre et une abstention pour la subvention concernant la FNACA.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 6574.
- **DIT** que le versement des subventions interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

ADOPTÉE

DÉLIBERATION N° 10
Statuts Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 18 mai 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain a validé ces nouveaux statuts avec la modification de la dénomination de la Communauté de Communes. Ainsi le nouveau nom proposé est : **Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise**.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le nouveau nom de la Communauté de Communes : **Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise**

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de communes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRE : Monsieur le Maire profite de ce débat pour indiquer qu'une stratégie de communication est en cours sur la base de cette nouvelle dénomination.

Question diverse :

Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les élus qui souhaitent participer au Congrès des Maires à Paris : Marie-Laurence PUJOL et Colette VERDOUX y seront présentes.

La séance est levée à 20 heures.

PV validé par la secrétaire de séance

Anne ARRESTIER

Le Maire,

Thierry DELBREIL

